

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 004-210401048-20211019-D302021-DE

Département des Alpes de Haute Provence
Commune de LIMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance 19 octobre 2021

N° 30/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FURET Nicolas, Maire.

Convocation du 14 octobre 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs, FURET Nicolas, CHABAUD Jacqueline, FERNANDEZ Marie, HUSMANN Suzanne, TEYSSIER Romain.

Absents : BRACHET Élohim, GAUBERT Laurent

Excusé : FIASCHI Thomas donne pouvoir à FURET Nicolas, PICCA Caroline donne pouvoir à FURET Nicolas, CHAUD Jérémy donne pouvoir à Chabaud Jacqueline, BARBERIS Linda donne pouvoir à CHABAUD Jacqueline
Secrétaire de séance : CHABAUD Jacqueline

OBJET : Approbation de la convention entre la commune de Limans et le Département relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable à la restauration de la Tour de Guet.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de leur nature et de leur localisation, les travaux envisagés aux abords de la Tour de Guet sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; il est donc nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesure dont ils doivent faire l'objet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de signer une convention avec le Département pour effectuer un diagnostic archéologique préalable à la restauration de la Tour de Guet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à cette décision.
à l'unanimité des membres présents (9 Pour- 0 Contre – 0 Abstention)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

FURET Nicolas

